



Assemblée générale

Distr. générale
27 novembre 2000
Français
Original: anglais

Cinquante-cinquième session

Point 154 de l'ordre du jour

Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international

Rapport de la Sixième Commission

Rapporteur : M. Drahoslav Štefánek (Slovaquie)

I. Introduction

1. Le point intitulé « Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international » a été inscrit à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale en application de la décision 51/441 de l'Assemblée en date du 16 décembre 1996.
2. À sa 9e séance plénière, le 11 septembre 2000, l'Assemblée générale, sur la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire ce point à son ordre du jour et de le renvoyer à la Sixième Commission.
3. La Sixième Commission a examiné la question à ses 8e, 25e et 26e séances, le 16 octobre et les 8 et 10 novembre 2000. Les vues des représentants qui ont pris la parole durant l'examen de la question par la Commission sont consignées dans les comptes rendus analytiques pertinents (A/C.6/55/SR.8, 25 et 26).

II. Examen du projet de décision A/C.6/55/L.10

4. À la 25e séance, le 8 novembre, le Président de la Commission a présenté un projet de décision intitulé « Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international » (A/C.6/55/L.10) et l'a modifié oralement en y insérant une référence à la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale.
5. À sa 26e séance, le 10 novembre, la Commission a adopté sans vote le projet de décision A/C.6/55/L.10 tel que modifié oralement (voir par. 6).

III. Recommandation de la Sixième Commission

6. La Sixième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international

L'Assemblée générale, sur la recommandation de la Sixième Commission, décide de reprendre l'examen des aspects juridiques des relations économiques internationales à sa cinquante-huitième session et d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de cette session la question intitulée « Développement progressif des principes et normes du droit international relatifs au nouvel ordre économique international ».
